

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 29 MARS 2025
--

Membres présents :	MM.	ESNAULT Jean-Claude	Président,
		LAMBERT Philippe	Secrétaire Général,
		TESSIER Francis	Trésorier Général, Vice-Président délégué
		DANIEL Alain	Vice-président, Président de la Loire-Atlantique
		DOUET Christian	Vice-président, Président de la Mayenne
		PONIER Lilian	Vice-président, Président du Maine-et-Loire
	Mmes	LALOI Marie-Christine - MARTIN Gislaine	
	MM.	BENION Quentin - BRETON Jean-Louis - FILBIEN Frank - FOURNY Bernard	
		GANÉ Éric - HALGAND Patrick - JOLIVET Joël - JOUBERT Anthony -	
		JUMEAU Sylvain - PINEAU Serge - POINTEAU Bernard - RENOU Erwann -	
		TROUILLARD Jean-François	
Membres excusés :	Mme	BRUNET Claudie	
	MM.	ALBERT Michel - CHAUVET Fabrice - GRÉMY Daniel - JAQUET Johan -	
		LAUNAY Gérard - PAUMIER Jean-Luc - VALOGNES Didier	
Assiste :	M.	VERGEREAU Romain	Responsable des services
Invité excusé :	M.	DUPLOYER Benoit	Manager Technique Territorial

La séance est ouverte à 9 h 30.

I ACCUEIL DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur présents, et en rappelant qu'il s'agit de la première réunion du nouveau Comité Directeur élu lors de l'Assemblée Générale Régionale du 30 novembre dernier.

Il excuse l'absence de Mme BRUNET et de MM. ALBERT, CHAUVET, DUPLOYER, GRÉMY, JAQUET, LAUNAY, PAUMIER et VALOGNES qui l'ont informé de l'impossibilité qui était la leur de participer à la réunion du Comité Directeur.

Il informe que MM. HALGAND, RENOU et TROUILLARD nous quitteront avant le déjeuner.

Sachant que plusieurs membres assistent pour la première fois à une réunion du Comité Directeur, il propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter rapidement.

II INFORMATIONS GÉNÉRALES

✓ Assemblée Générale du Comité Régional Olympique et Sportif

Le Président annonce que l'Assemblée Générale électorale du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire s'est tenue le samedi 22 mars dernier. Il précise que M. TESSIER a été élu sur la liste conduite par Mme Anne CORDIER et qu'il occupera désormais la fonction de vice-secrétaire du CROS.

✓ Réunion des Présidents de Ligues et Comités Régionaux (DRAJES)

Le Président informe qu'une réunion des présidents de ligues et comités régionaux est prévue le mardi 1^{er} avril 2025 à l'IUT de Nantes, Campus de Carquefou - La Fleuriaye. Cet événement, organisé par la DRAJES en partenariat avec le CROS, vise à favoriser les échanges de bonnes pratiques et le développement des relations entre les structures régionales.

En amont de cette réunion, deux ateliers seront proposés aux participants :

- . Parasport, animé par MM. Jean-Hugues BARBÉ (DRAJES) et Anthony GUIDOUX (référent paralympique Pays de la Loire), qui abordera les dispositifs et initiatives favorisant l'inclusion dans le sport.
- . Emploi et diversification des ressources du mouvement sportif, animé par Mme Anne GUIL- LERM (DRAJES), visant à identifier des leviers de développement et de financement pour les structures sportives.

Le Président indique que M. VERGEREAU et lui-même seront présents à cette réunion. Il précise également avoir convié M. Jean Luc PAUMIER et Mme Marion PAUMIER, référents Parasport au Comité Régional, à participer à l'atelier consacré au Parasport.

✓ **Conférence de presse Région Pays de la Loire Tour**

Le Président indique avoir participé le 13 mars dernier à la conférence de presse du prochain Région Pays de la Loire Tour, animé par M VALOGNES à l'Hôtel de la Région des Pays de la Loire.

Le Région Pays de la Loire Tour se déroulera du 8 au 11 avril, couvrant quatre étapes à travers la région. Le 8 avril, les coureurs partiront de Machecoul - Saint-Même pour rejoindre La Baule-Escoublac. Le 9 avril, l'étape reliera Cugand - La Bernardière à Beaupréau-en-Mauges. Le 10 avril, le parcours s'étendra de Tiercé à Hambers - La Butte-de-Montaigu. Enfin, le 11 avril, la course se terminera entre Sillé-le-Guillaume et Le Mans.

M. VERGEREAU effectue un rappel des différentes animations coordonnées par le Comité Régional. Au cours du mois de mars, plusieurs interventions ont été réalisées dans les lycées avec l'animation « Défi un Champion », qui sera également présente sur les villages de départ.

Sur la semaine du Région Pays de la Loire Tour, les visiteurs pourront aussi découvrir une simulation virtuelle de la côte de Gazonfier (72), filmée lors de l'édition 2024 grâce à une caméra embarquée sur le vélo d'un coureur professionnel. Des initiations au SRAV (Savoir Rouler À Vélo) seront proposées, ainsi qu'une sortie de 50 km 100% féminine avec des licenciées U15 et U17 empruntant les derniers kilomètres de l'étape Femmes. Mmes Gislaine MARTIN, Angéline ROBIC et M. VERGEREAU seront notamment présents pour l'organisation de cette journée.

Il précise aussi que le comité local a encore besoin de bénévoles pour l'organisation de la première étape.

✓ **Les actions fédérales**

Le Président informe qu'il a récemment participé à une réunion en visio, le lundi 17 mars dernier, avec les présidents des autres comités régionaux. Parmi les sujets abordés : l'harmonisation de la gestion des catégories sur le territoire national, dates fixes sur les championnats régionaux Route Avenir (U15-U17-U19) et Cyclo-Cross toutes catégories, les fédérations affinitaires.

Concernant ce dernier sujet, le Président commente le tableau réalisé pour dresser un état des lieux des clubs F.F.C. ayant une double ou triple affiliation sur le territoire national. Ce document présente notamment le nombre d'épreuves organisées à la F.F.C. et dans des fédérations affinitaires, les labels fédéraux délivrés par la F.F.C. (N, DN, École de vélo, Sport, Santé, Séjour), ainsi que les subventions perçues en 2024 de la part de l'Agence Nationale du Sport.

Le Président précise avoir été désigné comme pilote du groupe de travail sur ces fédérations affinitaires. Il exprime le souhait de voir les décisions actées dès le prochain Conseil Fédéral afin que les mesures soient applicables dès 2026.

M. LAMBERT propose de donner la priorité aux clubs affiliés uniquement à la F.F.C. lorsqu'on attribue un championnat. L'objectif est donc de privilégier les clubs 100 % F.F.C. quand c'est possible.

M. POINTEAU explique qu'il est parfois difficile de trouver un candidat pour l'organisation des épreuves officielles.

Par ailleurs, le Président sollicite la Commission Régionale des Finances afin qu'elle se réunisse très prochainement pour proposer une nouvelle tarification des épreuves Access en 2026, plus en phase avec la concurrence des fédérations affinitaires, dans le but de reconquérir des épreuves.

En effet, le Comité Régional a perdu environ 100 épreuves en 7 ans, ce qui est très important. Par exemple, dans la Sarthe, on est passé de 40 épreuves en 2018 à seulement 15 prévues en 2025.

✓ Organisation de Loto

Le Président propose d'organiser des lotos les 15 et 16 août prochains, dans la Sarthe. Cette initiative fait suite à une expérience réussie par le passé au sein du Comité Départemental de la Sarthe, où ce type d'événement s'était révélé lucratif. Pour assurer le bon déroulement, il sollicite 2 à 4 bénévoles du Comité Régional, en plus de l'intervenant.

III CRÉATION D'UNE COMMISSION RÉGIONALE TRIAL

Le Président ouvre le point à l'ordre du jour relatif à la création d'une Commission Régionale Trial et cède la parole à M. FILBIEN pour présenter le contexte et les motivations de cette démarche.

M. FILBIEN propose de débiter par un historique afin de mieux situer les différences entre le Trial et le VTT.

Le Trial est une discipline née dans les années 1970 en Catalogne, sous l'impulsion d'amateurs de Trial Sin Motor qui ont adapté leur pratique. En parallèle, aux États-Unis, le VTT (Mountain Bike) se développait en Californie. En France, le terme « VTT » a été inventé par Peugeot pour des raisons commerciales. En 1985, le Trial a été reconnu par l'U.C.I., puis en 1986 par la F.F.C avec la création d'une commission nationale présidée à l'époque par Mme Denise BAUDRY. En 1987 a eu lieu le premier Championnat du Monde de Trial. Le VTT, quant à lui, a été intégré officiellement par la F.F.C. en 1988. Une commission nationale spécifique a été mise en place sous la présidence de M. Stéphane HAUETTE. En 1989, au niveau de l'U.C.I. a été créée une commission internationale Mountain Bike et l'année suivante sont organisés les premiers Championnats du Monde.

À partir de 1992, les disciplines ont été regroupées au sein de la Commission Nationale VTT. Toutefois, les pratiques, bien que fusionnées, sont restées distinctes. Au niveau de l'U.C.I., les deux disciplines sont séparées. Depuis 2017, le Trial est intégré aux Championnats du Monde de cyclisme urbain de l'U.C.I., ce qui souligne sa spécificité.

Il précise qu'au niveau régional, depuis 1993 une commission regroupée VTT/Trial avait été mise en place. Néanmoins, lors du précédent mandat, il s'est avéré que les pratiques et les attentes étaient très différentes. De ce fait, en concertation avec les principaux acteurs concernés et avec le Président, il propose de créer une commission distincte pour le Trial, permettant un fonctionnement plus adapté, tout en gardant des passerelles avec le VTT.

M. TROUILLARD, représentant de la Commission VTT, indique que cette dernière ne voit pas d'objection à cette séparation. Il souligne que les disciplines restent complémentaires, le Trial apportant une véritable plus-value dans la formation technique des vététistes. La répartition naturelle s'effectue ensuite chez les jeunes, à partir de la catégorie U17, entre les différentes disciplines (descente, XC, Trial).

M. JOUBERT indique avoir été fortement impliqué par le passé dans la discipline du Trial, notamment en tant que référent pour une grande marque spécialisée entre 2004 et 2008.

Le Président indique que M. GRÉMY assurera la présidence de cette nouvelle Commission Trial. M. GRÉMY est également membre de la Commission Régionale VTT, ce qui garantira la liaison entre les deux commissions.

Le Président et M. FILBIEN soulignent que la présence de M. GRÉMY, véritable expert de la discipline Trial, constitue une réelle opportunité pour le Comité Régional et devrait favoriser le développement de cette pratique sur le territoire.

La création d'une Commission Régionale Trial est validée à l'unanimité des membres présents du Comité Directeur.

IV VALIDATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS RÉGIONALES

Le Président propose de valider les membres des Commissions Régionales (cf. annexe).

M. FILBIEN rappelle que conformément au Règlement Intérieur du Comité Régional, les commissions sont composées de 6 à 10 membres, sauf dérogation accordée par le Comité Directeur.

M. Bernard FOURNY rappelle que la limitation du nombre de membres dans les commissions avait été instaurée pour des raisons budgétaires, lorsque les coûts des commissions étaient élevés. Il estime toutefois que la situation actuelle permet d'assouplir cette règle, tant que les dépenses restent maîtrisées.

M. JUMEAU explique avoir reçu un mail de M. ALBERT lui proposant que M. Serge BOURON puisse intégrer la Commission Régionale du Cyclisme Pour Tous, étant le nouveau référent Access pour la Vendée, en remplacement de M. Julien MALIDIN, récemment radié du Comité Départemental de Cyclisme.

M. FILBIEN rappelle aux membres du Comité Directeur que le président d'une commission régionale est libre de choisir les personnes qui composeront sa commission. Il est bien sûr préférable que ce choix soit fait en concertation avec les Comités Départementaux et qu'un représentant de la discipline par département y figure. Toutefois, un comité départemental ne peut pas imposer un membre au sein d'une commission régionale. Il précise que c'est lors de cette réunion du Comité Directeur que la composition des commissions est validée.

M. JOUBERT s'interroge sur la possibilité ou l'obligation, prévue par les statuts, d'avoir un représentant par département dans chaque commission.

M. FILBIEN confirme qu'il n'y a pas de disposition statutaire imposant la présence d'un élu de chaque département dans chaque commission. Il rappelle que les commissions doivent fonctionner dans l'intérêt de l'ensemble de la région et non sous l'influence directe des Comités Départementaux.

M. JOLIVET indique qu'il faut supprimer les numéros de départements figurant sur le document, rappelant que le Comité Directeur avait décidé par le passé qu'ils ne devaient plus apparaître.

Mme LALOI propose d'ajouter officiellement M. Guillaume GUILBAUD, lequel sera responsable de la communication avec les coureurs.

M. POINTEAU évoque le cas de M. Damien POMMEREAU pour la Commission Régionale Piste. Il demande si ce dernier peut rester comme référent et s'il est bien licencié. Après vérification, il est confirmé que M. POMMEREAU est encore licencié dans un club des Pays de la Loire. Il est donc maintenu dans son rôle de référent.

Mme MARTIN indique que M. JAQUET lui a proposé une co-présidence pour la Commission Régionale Route, fonction qu'elle a acceptée.

M. BENION demande à intégrer cette Commission, sous réserve de l'accord de M. JAQUET et de Mme MARTIN. Il précise qu'il est actuellement le seul candidat pour la Commission Régionale de Communication mais ne souhaite en aucun cas en assurer la présidence. Il estime donc que la Commission n'a pas d'utilité en l'état. Cet avis est partagé par plusieurs membres du Comité Directeur d'autant que la communication est déjà assurée par le service administratif du Comité Régional.

M. BRETON indique qu'il aurait souhaité un membre du Comité de la Sarthe au sein de la Commission Gravel.

M. PONIER demande à ne plus apparaître dans la composition de la Commission Discipline, même s'il peut y assurer ponctuellement le rôle de secrétaire de séance.

M. PINEAU évoque la Commission Sécurité. Elle est bien constituée, bien qu'il manque encore un représentant pour la Mayenne. Des échanges sont en cours avec l'association des motards de ce département.

Après échanges, les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité la composition des commissions, y compris les cas particuliers où le nombre de 10 membres est exceptionnellement dépassé.

V MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. LAMBERT, en sa qualité de Secrétaire Général, présente les propositions de modification de plusieurs articles du Règlement Intérieur (voir annexe). Chaque proposition figure en rouge dans le document.

Les modifications portent sur les articles suivants :

Article 1.1 : Assemblées Générales – Convocations – Ordre du jour

Article 1.3 : Assemblées Générales – Participation

Article 1.4 : Assemblées Générales – Candidatures

Article 2.2 : Le Comité Directeur – Votes

Article 5.1 : Les Commissions – Organisation Générale

Article 5.2 : Les Commissions – Répartition des commissions

Ajout d'un nouvel article 2.4 : Le Comité Directeur – Engagement des membres

Concernant l'article 1.4 relatif aux candidatures aux Assemblées Générales, M. LAMBERT propose de réfléchir, en vue des prochaines élections, à la mise en place d'une Commission de surveillance, à l'image de celle existant au niveau fédéral. Celle-ci pourrait être chargée du contrôle des candidatures et du bon déroulement des opérations de vote.

M. JOUBERT intervient sur l'article 1.3 relatif au sujet des pénalités appliquées aux clubs absents à l'Assemblée Générale Régionale. Il souligne que les clubs de BMX, dans 95 % des cas, sont particulièrement pénalisés par la pénalité de 80 €, du fait de leur effectif élevé, comparé à des clubs issus d'autres disciplines.

M. LAMBERT rappelle qu'il fut un temps où les pénalités étaient encore plus élevées. Il précise également que les clubs de Route, Piste et Cyclo-Cross sont bien plus nombreux que ceux de BMX et que la somme totale provenant des clubs de Route, Piste et Cyclo-Cross est bien plus importante que celle des clubs de BMX.

MM. FILBIEN et TESSIER estiment qu'il est logique qu'un club ayant plus de licenciés et donc un poids plus important dans les votes soit davantage sanctionné en cas d'absence, car son absence a un poids significatif sur les décisions prises.

M. FOURNY ajoute que la question ne devrait même pas se poser : tout club affilié devrait être représenté à l'Assemblée Générale. Le fait de ne pas réussir à mobiliser au moins une personne pour y assister est, selon lui, problématique.

M. BRETON propose de modifier une phrase de cet article afin de préciser que la pénalité appliquée en cas d'absence ne financera plus un repas, mais contribuera aux frais engagés par le club organisateur. En effet, depuis quelques années, la formule a évolué vers un cocktail dînatoire de fin d'Assemblée, servi aux délégués des clubs.

Le Président revient sur l'ajout du nouvel article 2.4 : Le Comité Directeur – Engagement des membres. Il exprime le souhait que l'ensemble des membres du Comité Directeur, ainsi que les membres des commissions, soient exclusivement licenciés à la Fédération Française de Cyclisme.

Les membres du Comité Directeur présents valident à l'unanimité les modifications proposées du Règlement Intérieur du Comité Régional.

Le Président précise qu'une fois le Règlement Intérieur validé par le Comité Directeur, il devra être soumis à l'approbation des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

VI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION VÉLO TOUT TERRAIN DES 17 JANVIER ET 13 FÉVRIER 2025

En l'absence de M. LAUNAY, M. TROUILLARD présente les points importants abordés lors des deux dernières réunions de la Commission Régionale de VTT.

Tout d'abord, il remercie M. DUPLOYER pour son accompagnement auprès de la Commission, et annonce la mise en place de trois stages de performance destinés aux jeunes vététistes de la région. Ces stages seront encadrés par M. Simon CHASSELOUP et Mme Noémie GARNIER.

Par ailleurs, deux stages axés sur la maniabilité à vélo sont en cours d'organisation au sein de l'Académie du Cyclisme, sous la responsabilité de M. Louis BRENON.

M. TROUILLARD se réjouit d'un calendrier d'épreuves bien structuré, avec six manches pour la Coupe Régionale et six manches pour le TRJV, portées par différents clubs organisateurs.

Concernant la Section d'Entraînement et de Formation (SEF) VTT Pays de la Loire, il indique que la campagne de recrutement pour la prochaine rentrée est en cours. Une vingtaine de candidatures ont été reçues, et une attention particulière sera portée aux licenciés issus des Pays de la Loire.

Il aborde ensuite une évolution réglementaire liée au TRJV. La Commission souhaite appliquer, pour la partie Trial, les mêmes règles que celles en vigueur lors du Trophée de France des Jeunes Vététistes qui se tiendra à Bagnères-de-Bigorre (65).

La Commission est en attente d'un retour précis du Coordinateur National VTT pour savoir si le règlement régional devra être adapté en conséquence. Si tel est le cas, des formations devront être organisées à destination des clubs organisateurs et des éducateurs.

Enfin, M. TROUILLARD remercie l'ensemble du Comité Régional pour son soutien sur les différents projets en cours autour du VTT.

M. FILBIEN apporte une précision complémentaire, à la suite de la finale de la Coupe du Monde de VTT Trial organisée au Vendéspace en 2024. Des échanges ont eu lieu entre le Bureau Fédéral et l'organisateur. Il en ressort qu'il serait plus judicieux d'harmoniser les règlements et d'appliquer celui du Trial UCI lors du Trophée de France des Jeunes Vététistes. Toutefois, certains membres de la Commission Nationale VTT ne partagent pas pleinement cette proposition, ce qui rend pour le moment la décision à statuer difficile.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION JEUNESSE DU 8 MARS 2025

M. HALGAND fait part du regret exprimé par les membres de la Commission Régionale concernant le faible nombre d'épreuves dédiées aux Écoles de vélo inscrites au calendrier. Ces épreuves sont souvent remplacées par des compétitions de régularité sur route.

Il évoque ensuite la formation des arbitres École de vélo. Sur 17 inscrits, 14 étaient présents et 12 ont été reçus. Pour les candidats non admis, il précise qu'un rattrapage sera possible s'ils démontrent un investissement sérieux au cours de la saison.

Il rappelle qu'il avait expliqué, lors du dernier Comité Directeur, attendre une demande de labellisation de la part du club Mogette Cycling (85). Bien que le dossier soit de grande qualité, le nombre de licenciés reste actuellement insuffisant pour répondre aux critères.

Sur le plan réglementaire, il informe qu'il a été décidé, au niveau fédéral, d'autoriser le port de bidons pour toutes les catégories des compétitions École de vélo, de U7 à U15.

Il remercie M. PONIER pour la visite du site de Chemillé-en -Anjou (49), qui accueillera le prochain Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, avec un format traditionnel incluant jeux, cyclo-cross, vitesse et route.

Enfin, concernant le Trophée de France, il indique qu'à ce jour aucun organisateur n'a encore été officialisé pour accueillir l'événement.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VIII ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE 2025

Le Président rappelle que l'attribution de l'organisation de l'Assemblée Générale Régionale 2025 doit être validée par les membres du Comité Directeur lors de cette séance.

Sur proposition du Comité Départemental du Maine et Loire, les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité l'attribution de l'organisation au club de Durtal Vélo Sport sur la commune de Durtal (49). L'Assemblée Générale Régionale se tiendra donc le samedi 13 décembre 2025, à partir de 14 h 00 et se terminera par un cocktail dînatoire.

IX APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLO-CROSS DU 28 FÉVRIER 2025

Mme LALOI indique que, lors de la réunion, de nombreux échanges ont porté sur les cahiers des charges et les règlements des épreuves officielles de Cyclo-Cross. À ce titre, elle précise que l'ensemble des propositions formulées par la Commission ont été annexées à son rapport. Ces propositions sont identifiables en rouge dans le document transmis (cf. annexe).

Elle commente ensuite, point par point, chacune des propositions émanant de la Commission Régionale.

M. TROUILLARD intervient au sujet de l'utilisation des transpondeurs. Il précise avoir rappelé à la Commission Régionale VTT et à la Commission Cyclo-Cross que ce matériel est la propriété du Comité Régional, bien qu'il ait été majoritairement financé grâce à des partenaires du VTT.

Mme LALOI, en tant que prestataire en charge des classements, suggère de commencer à réfléchir, afin que d'autres personnes puissent assurer la relève de la gestion des classements au cours des prochaines années.

M. VERGEREAU indique que la Commission Régionale Cyclo-Cross propose de revaloriser la dotation du classement général de la Coupe Régionale.

Pour cela, il est proposé d'augmenter la participation financière des clubs organisateurs, qui passerait de 100 € à 350 € par manche. Cette évolution permettrait de porter la dotation finale globale de 1 250 € à 2 450 €, afin de redonner de l'attractivité à la Coupe Régionale de Cyclo-Cross des Pays de la Loire.

M. FILBIEN rappelle que la tarification des épreuves officielles pour 2025 a été validée lors de la dernière Assemblée Générale Régionale. Par conséquent, une telle modification ne pourrait s'appliquer qu'à partir de la saison 2026/2027, sauf si une validation exceptionnelle est obtenue en cours d'année auprès des clubs.

M. FOURNY propose, dès que les clubs organisateurs des saisons 2025 et 2026 seront identifiés, d'obtenir leur accord, puisque ce sont eux qui seront directement concernés par ce changement.

Les membres du Comité Directeur émettent un accord de principe sur cette proposition de revalorisation de la dotation du classement général de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross. Toutefois, cela devra être étudié sur sa faisabilité pour une application dès la saison 2025/2026.

M. POINTEAU s'inquiète de rendre la prestation transpondeur obligatoire sur les épreuves de la Coupe Régionale, ce qui vient majorer les frais en sus de l'augmentation de 250 € proposée pour contribuer à la dotation générale.

M. TROUILLARD répond que cette question a été étudiée et que, compte tenu de la forte participation observée sur ces épreuves, les retombées en matière d'engagements sont prolifiques pour les clubs organisateurs. Il ajoute que les transpondeurs apportent une réelle plus-value professionnelle en termes de qualité de classement.

Il ajoute que la Commission préconisera d'inciter un maximum d'organisateur à programmer les manches de la Coupe Régionale le samedi.

M. POINTEAU s'interroge également sur l'ajout d'une manche supplémentaire à la Coupe Régionale, estimant que cela risque de réduire le nombre de week-end disponible pour les autres clubs souhaitant organiser des épreuves de cyclo-cross ordinaires.

M. TROUILLARD répond que ce n'est pas gênant d'organiser en face d'une Coupe Régionale de Cyclo-Cross.

La Commission souhaite innover en s'inspirant du modèle national, avec l'organisation d'un week-end comprenant deux manches, ce qui n'a encore jamais été mis en place. Cela offrirait aux coureurs une belle opportunité de préparation au niveau national.

M. LAMBERT précise que les frais de déplacement liés à la prestation transpondeurs seront mutualisés, quel que soit l'éloignement géographique de l'épreuve par rapport au domicile des prestataires.

M. TESSIER demande que la Commission Régionale de Cyclo-Cross transmette un budget prévisionnel de ses actions sportives pour la saison 2025/2026, lequel pourra être présenté lors de la prochaine réunion du Bureau, prévue au mois de mai.

Mme LALOI intervient ensuite sur le règlement de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross.

M. FILBIEN signale une omission dans la répartition des points pour le classement individuel à l'issue de chaque manche : à partir de la 26^e jusqu'à la 30^e place, la répartition passe à certaines places de 2 points en 2 points, puis de 1 point en 1 point. Il suggère que les points passent de 1 point en 1 point sur cette plage. Mme LALOI prend note et se charge de rectifier l'anomalie.

M. FILBIEN propose également d'ajouter une précision à l'article 6 du règlement, intégrant la notion de cas de force majeure :

« En cas d'annulation de la finale, la manche précédente sera considérée comme la finale. La participation à la finale est obligatoire, sauf en cas de force majeure. »

Concernant le relais mixte des clubs, Mme LALOI sollicite l'autorisation du Comité Directeur pour investir dans l'achat d'un jeu de dossards spécifiques (identifiés par 1.a, 1.b, 1.c, 1.d).

Elle ajoute que le règlement du Championnat Régional de Cyclo-Cross a été actualisé et qu'il y est désormais précisé que la participation au Championnat Régional devient obligatoire.

M. FILBIEN souligne qu'il sera nécessaire que les Comités Départementaux jouent le jeu lors des sélections, en ne retenant que des coureurs ayant la certitude de participer au Championnat Régional.

L'ensemble des propositions formulées par la Commission Régionale de Cyclo-Cross concernant les cahiers des charges et les règlements sont adoptés par les membres du Comité Directeur, à l'exception de la

proposition relative à la revalorisation de la dotation financière du classement général de la Coupe Régionale de Cyclo-Cross, qui devra faire l'objet d'une étude complémentaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

X APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 30 NOVEMBRE 2024 (MATIN)

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DU 30 NOVEMBRE 2024

M. FILBIEN informe que lors de la prochaine Assemblée Générale Régionale, une élection partielle du Comité Directeur devra être organisée, en raison d'un poste vacant, celui du collège Médecin.

M. POINTEAU interroge sur l'état d'avancement de la mise en place d'un infirmier protocolé, dans le but de remplacer les médecins sur les épreuves en ligne.

M. VERGEREAU précise que les règles techniques de sécurité applicables sur la voie publique ont été mises à jour au cours de l'année 2024. Il souligne qu'il est désormais possible de faire appel à un infirmier protocolé, à la place d'un médecin.

Les infirmiers protocolés sont des professionnels ayant la capacité de réaliser seuls sans présence d'un médecin certains gestes d'urgence, sur protocole validé par un médecin. Ils sont formés spécifiquement et appartiennent à des structures qui mettent en place et valident les protocoles.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉÉNIION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 30 NOVEMBRE 2024 (APRES- MIDI)

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 23 JANVIER 2025

M. FILBIEN fait remarquer que M. TESSIER apparait dans la liste des personnes présentes, que ce dernier endosse la fonction de Vice-Président délégué, mais qu'à aucun moment dans le procès-verbal de la réunion concernée il n'est fait mention d'une proposition formelle du Bureau en ce sens, comme le prévoit le Règlement Intérieur du Comité Régional.

M. TESSIER précise qu'il avait sollicité le Président afin d'obtenir cette fonction supplémentaire de Vice-Président délégué, en plus de son rôle actuel de Trésorier, avec une responsabilité élargie à la performance et à l'éthique. Il souligne qu'au fil des dernières années, les résultats sportifs du Comité Régional ne sont plus aussi satisfaisants qu'auparavant.

Il estime également que les athlètes ne sont pas suffisamment valorisés et propose d'y remédier en organisant une soirée de récompenses distincte de l'Assemblée Générale Régionale. Cet événement pourrait inclure la présence d'un intervenant reconnu dans le milieu du cyclisme, qui viendrait partager son expérience, avant de conclure par une cérémonie de mise à l'honneur des athlètes.

Concernant le volet éthique, M. TESSIER rappelle que, lors de la fin du précédent mandat, le Président avait sollicité les membres du Comité Directeur afin qu'un élu régional soit désigné en charge de cette mission. M. TESSIER s'était alors porté volontaire pour assurer ce rôle.

Enfin, la proposition de nomination de M. TESSIER en tant que Vice-Président délégué est soumise au vote du Comité Directeur. La proposition est adoptée. Aucun vote contre n'est exprimé mais une abstention est enregistrée.

M. POINTEAU se dit surpris de ne pas avoir été invité à la remise des récompenses des athlètes ligériens organisée dans le cadre des Championnats de France de Cyclo-Cross à Pontchâteau (44).

Le Président présente ses excuses, reconnaissant un problème de communication. Il précise que la mise en place de cette cérémonie a été compliquée, le comité d'organisation n'y étant initialement pas favorable, et que la situation ne s'est décantée que dans les tous derniers jours précédant l'événement.

M. POINTEAU revient ensuite sur la répartition budgétaire des Activités Sportives pour 2024/2025. Il s'interroge sur le fait que le budget de la Piste est en baisse de 16 %, tandis que celui de la Route ne diminue que de 7 %. Il souligne que de bons résultats ont été obtenus en Piste et a du mal à comprendre cette différence.

Il relève par ailleurs que, dans ce procès-verbal, le Championnat de France de Piste prévu en novembre 2025 interviendra donc sur le prochain exercice comptable. Il est convenu que la Commission Piste devra transmettre un budget prévisionnel spécifique au Bureau pour validation, en vue de cet événement.

M. TESSIER précise qu'il a souhaité mettre en place une démarche identique à celle de la Commission Régionale de Cyclo-Cross, qui obtient son budget en amont de la répartition globale des Activités Sportives effectuée chaque mois de janvier.

M. JOUBERT indique qu'il a également subi une perte budgétaire importante.

Le Président précise que chaque commission doit présenter un projet sportif et un budget prévisionnel. Il rappelle qu'il y a une enveloppe globale allouée aux Activités Sportives, ensuite répartie par discipline. Cette enveloppe étant en diminution cette année, cela entraîne forcément un impact pour toutes les disciplines.

Après échanges entre les membres du Bureau, il est décidé de revenir sur le format passé afin de mieux impliquer les présidents de commission dans cette répartition budgétaire. Il est proposé que chaque président de commission soit convié à participer à la réunion dédiée à la répartition du budget des Activités Sportives (en janvier de chaque année), en présence du Trésorier, du Manager Technique Territorial et du Responsable des Services. Cette proposition de répartition sera ensuite soumise au vote du Bureau.

M. POINTEAU souligne que l'ensemble du travail réalisé par les bénévoles au sein des commissions a été remis en question par un ancien CTS des Pays de la Loire. Il estime qu'il y a eu une volonté de confier exclusivement la gestion de la partie sportive à des éducateurs professionnels, au détriment de l'engagement des bénévoles. Il ajoute que, s'il n'y a pas de bons résultats aujourd'hui, c'est justement parce que les bénévoles ont été écartés.

Mme MARTIN déplore que cette personne ait supprimé un grand nombre d'actions en faveur du cyclisme féminin.

MM. POINTEAU et LAMBERT regrettent le manque de visibilité, de la part de la Fédération, des épreuves Piste dans le calendrier national.

M. FILBIEN souhaite savoir où en est le recrutement du logisticien.

Le Président répond que le Comité Régional est toujours en cours de recherche car aucune candidature n'a pu aboutir à ce jour. Il précise que le temps partiel (mi-temps) constitue un frein pour de nombreux candidats.

M. JOUBERT indique que le Comité Départemental de Loire-Atlantique (CD 44) est en réflexion pour créer un emploi. Il suggère que ce poste pourrait éventuellement être mutualisé entre les structures.

M. FILBIEN revient sur la proposition faite par M. LAMBERT concernant la mise en ligne des rapports de commission.

Après échanges, il est décidé de ne plus publier les rapports de commissions sur le site internet.

Sur proposition du Président, M. FILBIEN n'est pas opposé à rédiger un condensé de chaque rapport de commission, afin de synthétiser les travaux des commissions sans en diffuser l'intégralité.

M. VERGEREAU précise que la demande provenait initialement de membres du Bureau qui souhaitaient pouvoir retrouver facilement les procès-verbaux des commissions sur le site.

Il indique qu'une équipe Teams a désormais été créée. Avant chaque réunion du Comité Directeur, l'ensemble des rapports de commissions y sera déposé au format PDF, ce qui permettra aux personnes concernées de les consulter plus facilement.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal est adopté. Aucun vote contre n'est exprimé, mais une abstention est enregistrée.

XIV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CORPS ARBITRAL DU 28 MARS 2025

M. LAMBERT précise que, la réunion de la commission s'étant tenue la veille du Comité Directeur, il n'a pas encore pu établir le compte-rendu. Il explique qu'il a rappelé aux membres, le rôle de la Commission Régionale d'Arbitrage des Arbitres qui porte principalement sur la formation des arbitres et la désignation sur les compétitions.

Il informe qu'un colloque national des arbitres s'est récemment tenu, en présence d'arbitres U.C.I. et nationaux de la région. À cette occasion, une intervention a été réalisée par un spécialiste de la fonction de moto régulateur ainsi que par un réalisateur vidéo spécialisé dans le cyclisme.

Il souligne également qu'un certain nombre de personnes sont licenciées comme arbitres mais qu'environ seulement 60 % d'entre elles officient réellement sur le terrain.

Concernant le BMX, il indique que des formations d'arbitres et d'administrateurs ont été organisées. Au niveau de la formation arbitre régional Route courant du mois de janvier, il y a eu 12 candidats, 9 reçus.

A noter qu'une session d'arbitres nationaux est programmée en janvier 2026 en région Pays de la Loire.

M. LAMBERT évoque également le souhait du service administratif de généraliser la dématérialisation des états de résultats pour l'ensemble des disciplines. Il précise que, pour le moment, le Comité Régional est précurseur dans cette démarche mais que le même système devrait prochainement être déployé au niveau fédéral.

M. VERGEREAU informe qu'une réflexion est en cours au niveau fédéral afin que l'outil Cicleweb puisse transmettre automatiquement une alerte dès lors que les coureurs auront obtenu le nombre de points nécessaires pour accéder à la catégorie supérieure.

Par ailleurs, M. LAMBERT indique qu'un gabarit de contrôle des poignées de frein a été développé en Pays de la Loire, avec un stock de 1 000 exemplaires. À ce jour, les arbitres en sont équipés. Il précise que l'objectif n'est pas de sanctionner mais d'adopter une démarche pédagogique sur l'angle des leviers à respecter.

Au niveau national, il indique qu'une information a été faite concernant la lutte contre le dopage.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XV APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION BMX DU 14 DÉCEMBRE 2024

M. JOUBERT explique les raisons de son arrivée à la tête de la Commission Régionale de BMX.

Un nombre d'engagés important est recensé pour la Coupe Régionale de BMX Machecoul (44) qui dispose désormais d'une piste olympique. Habituellement, il compte en moyenne 400 pilotes alors que 647 pilotes se sont inscrits pour l'édition 2025. Il souligne qu'il faudra s'adapter au niveau de l'organisation et de l'arbitrage à cette fréquentation en forte hausse sur les compétitions BMX.

Il informe que de nombreux stages sont organisés à destination des jeunes pilotes BMX de la région, afin d'accompagner leur progression.

La Commission a décidé par ailleurs d'harmoniser les tarifs d'engagement à 12 €, quelle que soit la catégorie.

A noter aussi que les frais d'organisation s'avèrent trop élevés, notamment en raison du coût important des services de secourisme.

M. FILBIEN interroge sur la situation du BMX Freestyle dans la région.

M. JOUBERT répond qu'il n'a pas d'informations récentes à ce sujet. Seul le club Unity 4 Ride, à Nantes, parvient à rassembler quelques licenciés au sein de la Fédération.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XVI APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CYCLISME POUR TOUS DU 6 FÉVRIER 2025

M. JUMEAU commente les points importants abordés lors de la réunion, laquelle s'est déroulée en visio.

Tout d'abord, la Commission a constaté une légère baisse des prises de licences dans la catégorie Access mais il précise que souvent les coureurs attendent les beaux jours pour solliciter leur nouvelle licence.

Il fait également un point sur les demandes de rétrogradation et se dit satisfait de la mise en place d'une date butoir pour ces demandes, avec deux périodes définies : de la prise de licence jusqu'au 31 décembre et du 1^{er} au 31 mai de chaque année.

Un autre point a été abordé concernant les championnats départementaux et régionaux. Le Championnat régional aura lieu le 29 mai 2025 au Voide (49), sur un circuit exigeant. Chaque département devra qualifier 15 coureurs par catégorie, avec un délai fixé avant le 2 mai 2025.

M. VERGEREAU propose d'intégrer la catégorie Access dans le tableau des quotas départementaux Route, au même titre que les autres catégories et de l'ouvrir aux coureurs non sélectionnés.

M. FILBIEN précise qu'il conviendrait, comme pour les autres catégories, d'appliquer un calcul au prorata du nombre de licenciés par département. Il a été convenu que cette évolution pourra être étudiée pour l'année 2026 dans le cadre de la reconduction des quotas départementaux.

Concernant le Challenge des Pays de la Loire, M. JUMEAU indique qu'une question d'équité entre départements est soulevée : la Loire-Atlantique compte environ 50 épreuves dans la saison, contre seulement 15 en Sarthe, ce qui peut défavoriser les coureurs sarthois dans le classement général du Challenge.

Par ailleurs, une modification a été apportée au règlement, avec l'intégration des épreuves de contre-la-montre individuel dans le calcul des points du Challenge.

M. FOURNY fait remarquer que, dans plusieurs comptes-rendus de commission, le Président, le Trésorier et le Secrétaire sont parfois mentionnés comme "invités", alors qu'ils sont membres de droit de chaque commission. Il précise que, lorsqu'ils participent à une réunion, ils doivent être inscrits parmi les membres présents mais que leur absence n'a pas à être mentionnée, puisqu'ils ne sont pas soumis à une obligation de présence systématique.

En l'absence d'autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XVII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ROUTE DU 6 MARS 2025

M. TESSIER informe qu'il a exceptionnellement organisé une réunion en visio, la Commission Régionale Route n'étant pas encore constituée par M. Johan JAQUET.

Il indique que le Comité Régional devrait être présent sur le stand « Défi un Champion » lors des prochains Championnats de France qui se tiendra aux Herbiers du 26 au 29 juin prochains.

Concernant les Championnats de France de l'Avenir, il précise qu'ils se dérouleront la première semaine du mois d'août à La Tour-du-Pin (Isère), du mardi au dimanche. L'organisation en cours de préparation et l'hébergement a d'ores et déjà été réservé pour les catégories U17 Hommes, U15 et U17 Femmes.

M. DUPLOYER est chargé d'établir les modalités de sélection pour l'ensemble des catégories.

Enfin, M. TESSIER commente le calendrier des épreuves officielles Route pour la saison 2025 ainsi que les lieux retenus.

M. TESSIER précise qu'il a indiqué à M. JAQUET qu'il resterait à sa disposition pour l'accompagner dans les différentes missions liées à la Commission.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XVIII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SÉCURITÉ DU 8 MARS 2025

M. PINEAU indique avoir relancé la Commission Régionale de Sécurité qui était en sommeil depuis deux ans en raison de l'indisponibilité de l'ancien président.

Il se réjouit de la nouvelle composition de la Commission qui regroupe des membres issus de différents domaines liés à la sécurité : signaleurs fixes, arbitres, motos sécurité, organisateurs, etc.

Il présente ensuite le nouveau site « manifestations.gouv.fr » qu'il décrit comme simple d'utilisation, permettant aux organisateurs d'événements sur la voie publique d'effectuer directement leurs démarches administratives en ligne. Le site facilite notamment l'envoi des demandes aux différentes communes concernées par le passage d'une course cycliste.

M. JOLIVET précise que l'utilisation de cette plateforme est obligatoire dès lors que l'épreuve traverse au moins deux communes.

Enfin, M. PINEAU rappelle que quatre sessions de formation ont été organisées par le Comité Régional pour la formation « Pilote Moto Niveau 2 ».

Il précise qu'il est important de faire la distinction entre un usage privatif et un usage exclusif temporaire de la chaussée. Cette distinction est essentielle, notamment dans le cas des giratoires. En effet, si l'usage est simplement temporaire, il est interdit de prendre un giratoire à contresens (par la gauche).

M. POINTEAU souligne qu'il serait important que les organisateurs transmettent systématiquement les arrêtés préfectoraux et municipaux au Corps Arbitral pour connaître l'usage de la chaussée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

XIX APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PISTE DU 15 MARS 2025

M. POINTEAU met en avant les belles performances des athlètes ligériens lors des derniers Championnats de France Élite de Loudéac. Il souligne notamment la 3^e place d'Erwann BESNIER dans la course aux points Élite, derrière Benjamin THOMAS et Bryan COQUARD. Erwann BESNIER a également terminé 2^e de l'Américaine, associé à Mathieu DUPÉ, ainsi que 2^e de la poursuite individuelle. Il se dit particulièrement heureux de ces résultats car Erwann est un athlète formé en Pays de la Loire.

Il salue également les performances de Mélanie DUPIN, 2^e en poursuite individuelle femmes et du Team Elles, 2^e en poursuite par équipe.

Il commente ensuite les résultats des ligériens lors des Championnats d'Europe.

Il se réjouit de l'intégration de Tilio PICHON et d'Alan MAREAU en Équipe de France.

Concernant le calendrier régional, il évoque notamment la Coupe des Pays de la Loire – Louis Huby ainsi que les Championnats Régionaux. Au total, 18 épreuves figurent au calendrier Piste.

Il fait toutefois remarquer que plusieurs épreuves de niveau national, dont les Championnats de France de l'Avenir, ne sont toujours pas communiquées à ce jour : ni les dates, ni les lieux ne sont connus.

Il sollicite les membres élus du Comité Directeur au Conseil Fédéral, le Président et M. LAMBERT, pour faire remonter ces dysfonctionnements auprès de la nouvelle Commission Nationale Piste. Il souhaite également connaître le coût engendré par l'organisation de ces épreuves, qu'il estime élevé.

Concernant la Coupe des Pays de la Loire, il commente les principaux changements sur le règlement (cf. annexe).

XX POINT SUR LES LICENCES

Le Président commente les statistiques de licences arrêtées au 15 mars 2025 (cf. annexe).

Il constate une légère baisse de 16 licences, avec 8 651 licenciés au 15 mars 2025 contre 8 667 à la même date en 2024. La région se classe actuellement 4^e au niveau national.

Il note que le Comité Nouvelle-Aquitaine est toujours devant les Pays de la Loire avec 8 883 licences, et que l'Occitanie se rapproche, comptant 8 316 licences.

Deux départements enregistrent une baisse en Pays de la Loire : la Sarthe et le Maine-et-Loire.

M. TESSIER précise que, en termes de catégories, la diminution des licences en École de Vélo ces dernières années commence à se répercuter fortement sur les catégories U15 et U17.

Il souligne toutefois une hausse dans les catégories U7 et U9, liée principalement à la pratique du BMX, alors que la Route n'en bénéficie pas directement.

XXI POINT SUR LA TRÉSORERIE

M. TESSIER commente la situation arrêtée au 31 janvier 2025, en prenant en comparaison le 31 janvier 2024 (cf. annexe Trésorerie).

Il indique que les produits réalisés s'élèvent à 272 185 € (35,75 % du budget) contre 257 228 € (33,73 % du budget) en 2024, soit une hausse de 14 957 €.

Il détaille ensuite les postes de recettes principales du Comité Régional (droits d'organisations, d'engagements, licences).

Concernant les droits d'organisation, une baisse est constatée sur les disciplines Route, Piste, Cyclo-Cross et VTT, tandis qu'une hausse est observée en BMX.

En ce qui concerne les droits d'engagement, on note une augmentation dans la discipline Cyclo-Cross, en lien avec le reversement de la part régionale, notamment en raison de l'organisation de deux manches de Coupe de France dans la région, à Pierric et La Ferté-Bernard.

M. VERGEREAU précise que les organisateurs ont tendance à regrouper les catégories (U15/U17 et U19/U23/Seniors) afin de réduire les coûts liés aux droits d'organisation.

M. BENION ajoute que ce regroupement facilite également l'organisation logistique, en permettant un gain de temps sur la journée pour les organisateurs.

Les charges, quant à elles, se chiffrent à 261 257 € (34,31% du budget) contre 251 806 € (33,02% du budget) en 2024, soit une hausse de 9 451 €.

En conclusion, le résultat provisoire s'élève à + 10 928 € contre + 5 422 € en 2024, soit un écart de + 5 506 €.

En ce qui concerne les Activités Sportives, le réalisé s'établit à 58 370 € (42,52% du budget) contre 60 490 € en 2024 (35,65% du budget), soit une différence négative de 2 120 €.

Il présente et commente aux membres du Comité Directeur la nouvelle présentation du budget des Activités Sportives, en distinguant clairement la partie « sportive et développement » des activités dites « Académie du cyclisme », considérées comme activités lucratives du Comité Régional (cf. annexe).

Dans cette nouvelle répartition, l'enveloppe dédiée à l'activité sportive est fixée à 137 500 €, contre 153 900 € dans l'ancienne présentation, qui incluait également les prestations, séjours et marchés publics (notamment avec Nantes Métropole).

M. FILBIEN propose que chaque activité lucrative du Comité Régional fasse l'objet d'une colonne (recette attendue), afin de donner une meilleure visibilité.

M. TESSIER est tout à fait d'accord avec cette proposition. Il précise toutefois que certaines activités du Comité Régional ne sont pas toujours connues au moment de l'élaboration du budget prévisionnel présenté à l'Assemblée Générale Régionale. Il cite notamment l'exemple de l'appel d'offres avec Nantes Métropole dont le dossier a été déposé en février 2025.

Pour les activités recensées en cours d'année, M. FILBIEN propose d'indiquer la mention « non renseigné » dans le budget prévisionnel.

XXII RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE EN DISTANCIEL DU 22 MARS 2025

Le Président informe que l'Assemblée Fédérale 2025 de la Fédération s'est récemment tenue, avec plusieurs postes vacants au sein du Conseil Fédéral, notamment ouverts aux femmes.

Il commente les résultats des élections fédérales. Il regrette que Mme FREI, représentante de la Vendée, n'ait pas été élue.

M. TESSIER regrette qu'une seule personne licenciée dans les Pays de la Loire ait intégré une commission nationale alors que le Comité Régional des Pays de la Loire est la 4^e région de France en nombre de licenciés.

XXIII QUESTIONS DIVERSES

🔗 Intervention de M. BRETON

Il profite des questions diverses pour évoquer le développement du Gravel en Pays de la Loire. Il constate qu'il n'y a actuellement que 4 épreuves Gravel inscrites au calendrier régional F.F.C., alors que plus d'une centaine sont organisées dans la région, le plus souvent en dehors de toute fédération sportive.

Sur le plan des assurances, les organisateurs souscrivent une responsabilité civile auprès d'assureurs indépendants, en dehors de la F.F.C., et chaque participant doit s'assurer individuellement.

M. GANÉ indique que, concernant le Gravel, les participants recherchent avant tout une pratique libre, sans contrainte, axée sur l'aventure, avec un simple lien GPX à suivre pour s'orienter sur le parcours.

🔗 Intervention de M. POINTEAU

M. POINTEAU explique que, par habitude, la première réunion du Comité Directeur se tient toujours fin mars, mais il estime que cette date est trop éloignée de celle de l'élection lors de l'Assemblée Générale. Il propose donc d'avancer cette première réunion en début de mandat.

🔗 Intervention de M. JOUBERT

M. JOUBERT signale que le maillot de champion des Pays de la Loire n'est plus du tout au goût du jour, et qu'il serait pertinent de réfléchir à une amélioration. Il souligne que le maillot de sélection régionale est, quant à lui, très réussi. Il propose donc de repenser entièrement le design, la coupe du maillot.

M. TESSIER rappelle que le jaune et le bleu sont les couleurs emblématiques de la région.

Les avis étant partagés, M. VERGEREAU précise toutefois qu'il est tout à fait envisageable d'étudier une nouvelle proposition de maquette pour un futur maillot de champion.

🔗 Intervention du Président

Le Président sollicite la Commission des Finances afin qu'elle puisse se réunir avant la réunion de Bureau prévue en mai, dans le but d'étudier une tarification attractive permettant de faire face à la concurrence des fédérations affinitaires.

M. FOURNY suggère qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'épreuves Access organisées dans l'ensemble des régions, afin de pouvoir comparer.

En l'absence de toute question de la part des personnes présentes, le Président clôt les débats.

La séance est levée à 16 h 00.

TABLE DES MATIÈRES

I	ACCUEIL DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR	page 1
II	INFORMATIONS GÉNÉRALES	page 1
III	CRÉATION D'UNE COMMISSION RÉGIONALE TRIAL	page 3
IV	VALIDATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS RÉGIONALES	page 4
V	MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR	page 5
VI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION VÉLO TOUT TERRAIN DES 17 JANVIER ET 13 FÉVRIER 2025	page 6
VII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION JEUNESSE DU 8 MARS 2025	page 6
VIII	ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE 2025	page 7
IX	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CYCLO-CROSS DU 28 FÉVRIER 2025	page 7
X	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 30 NOVEMBRE 2024 (MATIN)	page 9
XI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE DU 30 NOVEMBRE 2024	page 9
XII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 30 NOVEMBRE 2024 (APRES- MIDI)	page 9
XIII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 23 JANVIER 2025	page 9
XIV	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CORPS ARBITRAL DU 28 MARS 2025	page 11
XV	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION BMX DU 14 DÉCEMBRE 2024	page 11
XVI	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU CYCLISME POUR TOUS DU 6 FÉVRIER 2025	page 12
XVII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION ROUTE DU 6 MARS 2025	page 13
XVIII	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SÉCURITÉ DU 8 MARS 2025	page 13
XIX	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PISTE DU 15 MARS 2025	page 14
XX	POINT SUR LES LICENCES	page 14
XXI	POINT SUR LA TRÉSORERIE	page 14
XXII	RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE EN DISTANCIEL DU 22 MARS 2025	page 15
XXIII	QUESTIONS DIVERSES	page 16